

Signature de la convention de partenariat pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées



Ville de Bastia / Fonds pour
l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction
publique (FIPHFP)

Présentation

La municipalité actuelle a souhaité développer une véritable politique de santé publique en faveur de la population bastiaise. Dès 2015, la Ville de Bastia et ses partenaires ont signé un **Contrat Local de Santé**, bien conscients que les enjeux de santé constituent des actes structurants du développement local et de la lutte contre les inégalités sociale.

Pour cela, la Ville met en œuvre différentes actions de prévention et de promotion de la santé et du handicap, ou encore en matière d'accès aux droits. On peut notamment citer : des séminaires sur les troubles du développement, la semaine d'informations de la santé mentale, ou encore l'outil « SALUTE ! », un véritable lieu d'accueil, d'information et d'orientation sur les sujets suivants : les actions de prévention et de promotion de la santé existantes, l'accès aux droits, la santé environnementale et diverses informations pratiques relatives à ces domaines.

Une société inclusive est une société qui s'adapte pour prôner un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous, et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.

En chiffres

La Ville de Bastia a
**un taux de BOE
de 11,78%.**
La Loi n'impose que 6%.



Par ailleurs, avec ses **696 agents** (au 31 décembre 2020), la Mairie de Bastia est également le **principal employeur public de Haute-Corse** (hormis la Collectivité de Corse qui a des effectifs sur tout le territoire), et un des principaux employeurs tout secteur confondu du nord de l'île.

L'établissement souhaite donc, en parallèle de ses engagements envers les bastiais, poursuivre et développer sa dynamique d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées à destination de ses agents, en interne. D'ailleurs, **la Mairie de Bastia était le premier employeur public de Corse à conventionner avec le FIPHFP en 2017**, un partenariat qu'elle souhaite aujourd'hui pérenniser. Les objectifs de la démarche sont multiples.

Les objectifs de la convention

- Augmenter le nombre de recrutements de personnes en situation de handicap ;
- Optimiser le **maintien dans l'emploi** des agents présents dans l'établissement, tant sur l'amélioration des compensations à mettre en œuvre, sur leur retour à l'emploi, que sur leur parcours de professionnalisation ;
- Structurer la mobilisation de l'ensemble des ressources et des acteurs autour d'une **politique handicap** ;
- Assurer la **pérennité des actions** en capitalisant sur les réussites ;
- Poursuivre les **campagnes de formation, d'information, de sensibilisation et de communication** en direction des agents et encadrants.

Le FIPHFP va verser

158 642€

sur 3 ans à la Ville de Bastia
pour atteindre ces **objectifs**.



À propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi légal dans la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2020.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006).

Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr

Contacts presse :

Thomas Antonetti

+33(0)6 16 60 78 22

tantonetti@bastia.corsica

Léa Valleix

+33(0)6 30 69 50 16

lea.valleix@tbwa-corporate.com

@FIPHFP

